

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: right;">Séance du 19 Février 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 13/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 12 février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFEVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 074-200070852-20190219-CC_13_2019-DE

OBJET : ENVIRONNEMENT - Reconstruction de la déchetterie de Frangy

Contexte :

La Communauté de Communes Usse et Rhône gère 3 déchetterie sur son territoire : Seyssel / Saint Germain sur Rhône et Frangy

Depuis 2015 (ex CC Val des Usse), la déchetterie de Frangy fait l'objet d'un arrêté de la DREAL (en accord avec l'arrêté ministériel du 27 mars 2012) portant mise en demeure de mise en conformité sur plusieurs points :

- SECURITE : Sécurisation des bennes et des quais pour la prévention des chutes et des collisions (risques pour la sécurité des personnes).
- INCENDIE : Aucun moyen présent sur le site, de lutte contre les incendies. Aucune canalisation d'eau potable présente et la « poche à incendie » a été vandalisée, la rendant ainsi inopérante.
- POLLUTION : Collecte des eaux résiduaires/ruissèlement avant rejet au milieu naturel.
- ACCES : Voirie trop étroite pour la circulation. Glissement de terrain en direction des Usse. Risque de chutes des usagers et des véhicules (passage de camions) dans le talus.

Remarques Générales sur le site / Fonctionnement :

1. Le site est obsolète, le génie civil d'origine (1991) est en très mauvais état. Les murets et les quais sont fissurés, lézardés,
2. Le site est exigü et saturé. Difficulté de gérer les flux de déchets actuels.

Cette déchetterie est toutefois en position centrale sur le territoire de la CC Usse et Rhône, avec une zone de chalandise de 8 600 habitants (soit 40 % de la population), d'où l'importance d'avoir un site adapté au flux de déchets entrant, lesquels augmentent régulièrement.

Au vu des contraintes techniques et financières de la réhabilitation sur site, le choix s'est porté, après études, sur une reconstruction entière du site, à proximité, sur du terrain appartenant à un privé et se situant sur la commune de Frangy.

Suivant les éléments fournis dans l'étude de faisabilité, réalisée par le cabinet Montmasson, le coût global de l'opération est estimé à 1 264 000 € et détaillé comme suit :

ESTIMATION des DEPENSES en Hors Taxes :

- Etudes	30 000.00 €
- Travaux	1 080 000.00 €
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique	100 000.00 €
- Acquisition foncière	54 000.00 €

Total = 1 264 000.00 €

Financement

La CCUR a établi un plan de financement du projet comme suit :

- PLAN de financement PREVISIONNEL :

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
ETAT			
Contrat de ruralité 2018 (FSIL)	144 300 €	11%	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74			
CDAS 2019	250 000	20%	
Total aides publiques	394 300€	31 %	
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Emprunt	434 700 €	34.5%	
→ dont Fonds propres	435 000 €	34.5 %	
Total autofinancement	869 700 €	69 %	
Total OPERATION	1 264 000 €	100 %	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 074-200070852-20190219-CC_13_2019-DE

APPROUVE la construction d'un nouveau site de Déchetterie sur un tènement foncier privé, dont les parcelles sont cadastrées en section B (commune de Frangy), n°552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 560, 561 et 1378.

S'ENGAGE à lancer les études de maîtrise d'œuvre puis les travaux dans l'année 2019.

AUTORISE le Président à signer tout acte ou contrat relatif à ce projet.

DIT que les sommes sont inscrites au budget principal de la CC Usse et Rhône.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux et à prendre toute disposition pour mener à bien le projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le



ID : 074-200070852-20190219-CC_13_2019-DE